

PVSYST SA

Route de la Maison-Carrée 30 - 1242 Satigny - Suisse

Tel : +41 (0)22 753 08 01 - admin@pvsyst.com

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

PVsyst Version 8 – PVsystCLI

Mise à jour : 27 novembre 2024

1. Objet/Généralité

- 1.1. En téléchargeant les logiciels PVsyst 8 et PVsystCLI (ci-après désignés « **Logiciels** »), l'utilisateur accepte sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après désignées « **CGU** »). PVsyst SA se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment. Les conditions générales modifiées entrent en vigueur dès leur publication sur le site Internet.
- 1.2. Les Logiciel sont distribués exclusivement par la société PVsyst SA depuis le 1^{er} juillet 2011.
- 1.3. Les Logiciels intègrent une base de données non-exhaustive des composants et des données météorologiques. Les logiciels intègrent l'accès aux bases de données et aux fonctionnalités (interpolation) du logiciel Meteonorm. Par contrat avec Meteotest AG, l'exportation des données issues de Meteonorm vers d'autres logiciels n'est pas autorisée.

2. Installation

- 2.1. PVsyst SA met à disposition un lien pour télécharger les dernières versions des Logiciels sur son site www.pvsyst.com.
- 2.2. Le téléchargement, l'installation ou l'utilisation des Logiciels implique nécessairement et automatiquement l'acceptation des termes des CGU et de toutes les modifications ultérieures applicables dès leur parution. Dans l'éventualité d'une incohérence au niveau de la traduction des CGU, la version française prime.
- 2.3. Les Logiciels fonctionnent uniquement sous les systèmes d'exploitation Microsoft Windows supportés par Microsoft. Les Logiciels doivent être installés sur chaque machine où ils seront utilisés et chaque installation nécessite la conclusion d'un [Contrat de Souscription](#) et le paiement d'une licence telle que défini dans le Contrat de Souscription.

PVsyst 8 ne doit pas être utilisé sur un serveur ni distribué sur plusieurs PC clients. L'utilisation de PVsyst 8 depuis un client Windows Bureau à distance (Remote Desktop) n'est pas autorisée.

PVsystCLI peut être installé sur un serveur et utilisé depuis un client Windows Bureau à distance (Remote Desktop).

- 2.4. Les Logiciels proposent une version d'évaluation avant la conclusion d'un Contrat de Souscription.

Si un utilisateur « non-licencié » installe PVsyst 8 sur son ordinateur, le mode ÉVALUATION est actif pendant 30 jours à partir de la date d'installation. Sous ce mode, seuls les composants génériques sont utilisables dans les projets, avec la mention ÉVALUATION sur le rapport de simulation. Après 30 jours d'évaluation, le logiciel fonctionnera en mode DÉMO avec des fonctionnalités restreintes.

Si un utilisateur « non-licencié » installe PVsystCLI sur son ordinateur, le mode ÉVALUATION permet 250 exécutions dans la limite de 60 jours à partir de la date d'installation. Après cette période d'évaluation, le logiciel ne sera plus actif.

2.5. Les Logiciels fonctionnent correctement en mode LICENCIÉ (c'est-à-dire après la conclusion d'un Contrat de Souscription) uniquement si la date et l'heure de l'ordinateur n'ont jamais été modifiées.

2.6. La langue de référence des Logiciels est l'anglais.

PVsyst 8 est disponible en français, italien, allemand, espagnol, portugais, turc, coréen, chinois et japonais. Les rapports des résultats de simulation peuvent être générés dans chacune de ces langues.

PVsystCLI est disponible en anglais uniquement. Les rapports des résultats de simulation peuvent être générés en français, italien, allemand, espagnol, portugais, turc, coréen, chinois et japonais.

3. Souscription

3.1. L'abonnement annuel pour une licence commerciale est facturé selon les prix indiqués sur le site Internet de PVsyst SA. L'abonnement est souscrit pour une année, il doit être renouvelé chaque année pour conserver une Licence valide et le droit d'utiliser les Logiciels. Une licence par poste de travail est requise. Le début d'un nouvel abonnement commence lorsque PVsyst SA reçoit le paiement de la facture et délivre la clé d'activation. Le renouvellement d'un abonnement commence lorsque PVsyst SA reçoit le règlement de la facture. Si l'abonnement est toujours en cours au moment du renouvellement, l'extension débutera le jour suivant la date d'expiration.

3.2. L'abonnement annuel peut être renouvelé au plus tôt trois mois avant la fin de sa validité et doit être renouvelé au plus tard à la date anniversaire si le Client souhaite continuer à utiliser les Logiciels sans interruption.

4. Licence d'utilisation

4.1. La distribution des Logiciels est assurée exclusivement par PVsyst SA, il n'existe pas d'autre fournisseur agréé des Logiciels. Aucun revendeur n'est autorisé à commercialiser les Logiciels. Les Logiciels sont uniquement disponibles par téléchargement sur le site officiel de PVsyst SA www.pvsyst.com.

4.2. Seule les dernières versions des Logiciels sont commercialisées. Une Licence valide permet d'activer un logiciel sur une machine et donne accès à toutes ses fonctionnalités. La même licence peut être activée sur plusieurs sessions utilisateurs du même ordinateur.

4.3. Pour transférer une licence sur une autre machine, le Client doit désactiver la licence de son poste source, puis utiliser la procédure normale pour la réactiver sur un autre poste.

Pour PVsyst 8, le nombre de transferts de licence est limité à quatre sur une période de 30 jours à compter de la date du premier transfert.

Pour PVsystCLI, le nombre de transferts de licence est limité à un sur une période de 30 jours à compter de la date du premier transfert.

4.4. L'activation est automatique avec une connexion Internet directe. La licence peut également être activée manuellement sur le site de PVsyst, sur le centre d'activation en ligne : www.pvsyst.com/activationCenter

5. Types de licences

5.1. PVsyst SA commercialise deux types de licences commerciales, PVsyst 8 Professional et PVsystCLI, donnant accès à toutes leurs fonctionnalités respectives

5.2. Les licences PVsyst 8 délivrées aux instituts de recherche ou d'éducation font apparaître la mention RECHERCHE/ÉDUCATION sur le rapport de simulation.

5.3. Les licences PVsyst 8 délivrées aux étudiants sont limitées à l'utilisation de composants génériques et la mention ÉTUDIANT est affichée sur le rapport de simulation.

5.4. Les licences PVsyst 8 délivrées aux salles de classe sont limitées à l'utilisation de composants génériques et la mention SALLE DE CLASSE est affichée sur le rapport de simulation.

6. Droits d'auteur/engagement de l'Utilisateur

6.1. Le Licencié prend acte du fait que les Logiciels sont protégés par des droits d'auteur. Les Logiciels ainsi que les droits d'auteur afférents appartiennent exclusivement à PVsyst SA.

6.2. Il est formellement interdit de reproduire, modifier, éditer, traduire, décompiler ou recompiler les Logiciels. Il est également interdit de louer, revendre ou rendre accessible les Logiciels à des tiers de quelque manière que ce soit. En cas d'infraction, la clause 9.1. des CGU sera appliquée avec effet immédiat.

7. Garantie et responsabilité

7.1. Le Client assume à lui seul la responsabilité d'acheter le système d'exploitation requis pour l'installation des Logiciels ainsi que tout autre matériel nécessaire lui permettant d'utiliser les Logiciels dans les conditions prévues dans les CGU et, le cas échéant, également prévues dans le Contrat de Souscription.

7.2. En cas de réclamation, le Client est tenu de mettre à disposition une documentation vérifiable sur la nature et l'apparition d'une éventuelle erreur.

7.3. Le Client est seul responsable de la sauvegarde de ses propres données.

- 7.4. Le Client est tenu d'empêcher l'accès et l'utilisation non autorisés aux Logiciels par des tiers, à savoir notamment, mais pas exclusivement, tout employé ne possédant pas la licence requise pour télécharger et/ou utiliser les Logiciels, une licence étant requise par poste de travail et par logiciel. A cette fin, le Client est responsable et doit, si nécessaire, informer ses collaborateurs sur les conditions de mise en place et d'utilisation des Logiciels.
- 7.5. Bien que PVsyst SA développe les Logiciels avec la plus grande diligence, PVsyst SA ne garantit pas que les Logiciels soient exempts d'anomalies et que leur fonctionnement soit ininterrompu et/ou sans erreurs, ou que les erreurs puissent être entièrement éliminées. Il appartient au Client de prendre toutes les dispositions nécessaires pour minimiser les conséquences dommageables liées à une possible interruption d'exploitation ou perte de données.
- 7.6. Le Client est conscient du fait qu'il est indispensable qu'il possède, ainsi que tous ses employés concernés, des connaissances techniques suffisantes pour utiliser les Logiciels.
- 7.7. PVsyst SA ne donne aucune garantie quant à la sécurité et à la fiabilité des équipements et moyens techniques liés à l'exécution des Logiciels. PVsyst SA ne peut être tenue responsable d'un acte de piratage informatique, de l'inaccessibilité temporaire des Logiciels ou de faits extérieurs à sa volonté. Aucune plainte, action ou autre mesure ne peut être soulevée contre PVsyst SA à cet égard. PVsyst SA ne communique aucune donnée de ses clients.
- 7.8. Les Logiciels ne collectent aucune donnée personnelle ou nominative, à l'exclusion des données statistiques anonymes d'usage si le Client, par le biais de ses collaborateurs utilisateurs des Logiciels, a donné son consentement.

8. Résultats et documents générés par les Logiciels

- 8.1. Les Logiciels prennent en compte autant que possible l'état actuel de la technologie. PVsyst SA ne donne aucune garantie sur les résultats des Logiciels, qui dépendent notamment d'un grand nombre de paramètres définis par le Client, par le biais de ses collaborateurs utilisateurs des Logiciels ou provenant des bases de données météorologiques ou des bases de données de composants.
- 8.2. En aucun cas, PVsyst SA ne peut être tenue pour responsable des conséquences possibles d'une différence de production d'un système réel par rapport à une prévision des Logiciels.
- 8.3. L'Utilisateur s'engage à citer le nom de PVsyst en cas de publication notamment d'images ou de tableaux issus des Logiciels.
- 8.4. PVsyst SA ne peut être tenue pour responsable d'une éventuelle modification par le Client du rapport de simulation généré par les Logiciels.

9. Expiration/résiliation de la licence

- 9.1. PVsyst SA se réserve le droit de résilier avec effet immédiat le Contrat de Souscription avant la fin de l'abonnement en cas de non-respect de l'une des présentes CG. La/les licences sera/seront immédiatement bloquée(s) et le Client ne pourra plus utiliser les Logiciels.

- 9.2. L'expiration d'une licence intervient à la date anniversaire de la réception du paiement de l'abonnement si le Client n'a pas procédé au renouvellement de sa licence. L'abonnement est confirmé uniquement lorsque PVsyst SA a reçu le paiement.

10. Support technique

- 10.1. Dans la mesure du possible, PVsyst SA assure un support technique à ses Clients, pour la version en cours, mais sans obligation de résultat. Les prestations du support technique sont fournies par courriel aux Clients titulaire de la licence.
- 10.2. Si un dysfonctionnement survient, l'équipe de PVsyst SA s'efforcera de remédier à l'erreur dans les meilleurs délais. PVsyst SA n'assure pas le support informatique et le débogage des problèmes liés aux moyens mis en œuvre pour exécuter les Logiciels (PC, portable, etc...).

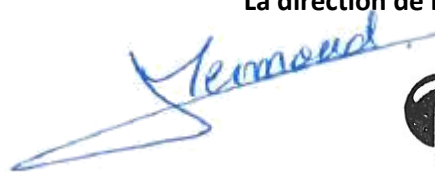
11. Clause de sauvegarde

Si l'une des dispositions des présentes CGU se révélait nulle ou inexécutable entièrement ou partiellement dans un certain cadre, les autres dispositions demeureraient en vigueur et la clause nulle ou non exécutable serait réinterprétée, complétée ou remplacée de manière à ce que l'objectif de cette clause soit atteint.

12. For juridique et droit applicable/jurisdiction compétente

Les présentes CGU et les rapports contractuels entre les parties sont régis exclusivement par le droit suisse, à l'exclusion des dispositions sur les conflits de loi. Le for exclusif est à Genève, Suisse.

La direction de PVsyst SA



PVSYST SA
Rte de la Maison-Carrée 30
1242 Satigny
Switzerland